

ANFA

Association Nationale pour la Formation
Automobile

APPEL D'OFFRES

FORMATION DE FORMATEURS
TECHNOLOGIQUE, INTERDISCIPLINAIRE ET
SCIENTIFIQUE

ACCORD-CADRE
CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS
LUNDI 19 OCTOBRE 2026 A 16H00

DS
SR

DS
BG

I. ANFA.....	2
II. DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS	2
A. HISTORIQUE	2
B. OFFRE ACTUELLE	2
C. OBJECTIF STRATEGIQUE DU DISPOSITIF	3
D. OBJECTIF OPERATIONNEL DU DISPOSITIF	3
E. OBJET DU MARCHE	4
III. PUBLIC	4
A. CFA : LES FORMATEURS.....	4
B. LYCEES PROFESSIONNELS : LES ENSEIGNANTS	4
IV. ALLOTISSEMENT DE L'ACCORD-CADRE.....	5
A. LOT 1 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VÉHICULE PARTICULIER (VP)	5
B. LOT 2 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL (VI).....	5
C. LOT 3 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE : MOTO ET VÉLO (MULTI ATTRIBUTAIRES)	6
D. LOT 4 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE CARROSSERIE PEINTURE	7
E. LOT 5 - TECHNOLOGIQUE : VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	8
F. LOT 6 - MAINTENANCE ET RECYCLAGE DES BATTERIES DES VEHICULES ELECTRIQUES	8
G. LOT 7 - INTERDISCIPLINAIRE (MULTI ATTRIBUTAIRES)	9
H. LOT 8 - SCIENTIFIQUE	9
V. EXIGENCES ANFA	10
A. LA PRODUCTION/CONCEPTION	10
B. LA PROMOTION	11
C. LE SUIVI ET LA REMEDIATION	12
D. LA MISE EN ŒUVRE	12
VI. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)	13
VII. CRITERES DE SELECTION.....	13
VIII. CONTRAINTES.....	15
A. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE	15
B. CALENDRIERS DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE	15
C. LE RESPECT DES FORMATS DE LA FORMATION DE FORMATEURS (TRAMES ET CHARTE GRAPHIQUE)	16
D. GESTION ADMINISTRATIVE (SOFIA).....	17
E. ÉVALUATION DE LA SATISFACTION.....	17
F. BUDGETS	17
G. ROLES	18
IX. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	19

I. ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la Branche des Services de l'Automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.

En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans les métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

Afin de mener à bien cette mission, les actions de l'ANFA portent, entre autres, sur l'accompagnement des établissements de formation initiale, notamment au travers du dispositif de formation de formateurs.



Pour en savoir plus : <https://www.anfa-auto.fr/anfa>

II. DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS

a. Historique

En adéquation avec les évolutions technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de formation de référence pour les équipes pédagogiques de la branche. Elle réalise, en outre, un effort important de prise en charge de la formation des formateurs et enseignants.

Plus de 2000 formateurs et enseignants préparant aux métiers de la branche bénéficient chaque année d'actions de professionnalisation.

b. Offre actuelle

L'ANFA dispose d'une offre complète de formations à destination des formateurs et enseignants de la branche. Ainsi, les 122 références de formations impulsées par l'ANFA sont recensées dans un catalogue de formations et sont réparties comme suit :

- 48 formations technologiques du domaine maintenance véhicules particuliers
- 19 formations technologiques du domaine maintenance véhicules industriels
- 15 formations technologiques du domaine maintenance Deux roues : moto et vélo
- 9 formations technologiques du domaine carrosserie-peinture
- 3 formations technologiques du domaine véhicule ancien et historique

- 14 formations interdisciplinaires
- 7 formations scientifiques (disséminées dans les différents parcours)
- 8 formations pédagogiques

Cette offre fait l'objet d'une mise à jour annuelle dans le courant du premier semestre de l'année N-1.



Pour en savoir plus :
Catalogue formation de formateurs disponible sur le site :
<https://f2f.anfa-auto.fr/>

c. Objectif stratégique du dispositif

Les partenaires sociaux de la Branche des Services de l'Automobile ont la volonté de développer la qualité de l'appareil de formation initiale afin de contribuer au développement des compétences des jeunes et ainsi favoriser une insertion durable dans les entreprises. Le dispositif s'adresse à environ 400 établissements sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Pour en savoir plus :
Convention Collective des Services de l'Automobile
<https://www.services-automobile.fr/convention-collective-et-accords/textes-conventionnels-de-base>

Article 6 - Formation d'enseignants

L'ANFA poursuit sa démarche de promotion, qualitative et quantitative, des actions de perfectionnement d'enseignants de lycées professionnels et de formateurs de CFA.

Le perfectionnement, dans les domaines techniques automobiles, devra continuer à constituer l'axe principal de la démarche, et comporter des formations spécifiques aux nouvelles technologies.
Il est également nécessaire de développer le perfectionnement des enseignants et formateurs dans les domaines tertiaires, en adaptant l'offre aux évolutions du secteur d'activité.

Les compétences pédagogiques sont également prises en compte par le développement d'une offre de perfectionnement d'une part, et certifiante, d'autre part, adaptée aux évolutions des besoins de formation des équipes pédagogiques.

Une meilleure connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement, de ses évolutions, ainsi que de ses besoins, devra être prise en compte, par le recours, si nécessaire, à des exposés de professionnels, ou des visites et stages en entreprise, ainsi qu'à des formations adaptées.

d. Objectif opérationnel du dispositif

C'est en permettant aux formateurs et enseignants de monter en compétences sur les aspects technologiques, scientifiques et pédagogiques que les partenaires sociaux s'assurent de la qualité des formations des jeunes sous contrat d'apprentissage ou sous statut scolaire.

L'ANFA propose ainsi un catalogue de formation à destination des formateurs et enseignants. Elle sélectionne les formations qui figurent au catalogue de formation en s'assurant de la pertinence et de la qualité des formations proposées. Chaque année le dispositif fait l'objet d'une promotion auprès des établissements. Plus de 230 stages sont organisés en présentiel sur

l'ensemble du territoire. Le distanciel occupe également une part importante du dispositif puisque 41 % des formations proposées sont en distanciel ou hybride.

e. Objet du marché

Ce marché a pour objectif de sélectionner des prestataires de formation pouvant concourir à l'atteinte de l'objectif opérationnel du dispositif, à savoir la conception et l'animation des domaines technologiques et scientifiques :

- Maintenance Véhicules Particuliers
- Maintenance Véhicules Industriels
- Maintenance Deux Roues : Moto et Vélo
- Carrosserie-Peinture
- Véhicules Anciens et Historiques
- Maintenance et recyclage des batteries des véhicules électriques
- Interdisciplinaire
- Scientifique

III. PUBLIC

a. CFA : les formateurs

La branche des services de l'automobile fait de l'apprentissage son dispositif privilégié dans l'insertion des jeunes dans le secteur.

41 200 jeunes en contrat d'apprentissage sont formés en 2025/2026, 70 % des apprentis sont insérés 6 mois après la fin de leur formation.

Les formateurs de CFA doivent réinvestir les compétences technologiques et scientifiques à travers la pédagogie de l'apprentissage qui prend en compte le triptyque CFA/Apprentis/Entreprise.

Les formateurs de CFA représentent environ 60% des publics dans les formations de formateurs technologiques et scientifiques.

b. Lycées Professionnels : les enseignants

L'ANFA propose également aux enseignants de Lycées Professionnels formant aux métiers de l'automobile de participer aux formations de formateurs sur les plans technologique et scientifique.

32 271 jeunes sous statut scolaire sont formés en 2025/2026, 40 % des lycéens sont en poste 6 mois après la fin de leur formation.

Les enseignants représentent environ 40% des publics dans les formations de formateurs technologiques et scientifiques.



Pour en savoir plus : <https://www.anfa-auto.fr/observatoire>

IV. Allotissement de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est alloti en **8** lots présentés ci-dessous.

a. LOT 1 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VÉHICULE PARTICULIER (VP)

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028.

Pour ce faire, le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications, des titres et des certificats de compétence de branche du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles qui forment aux métiers de la Maintenance du Véhicule Particulier.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion-moteur,
- Electricité électronique,
- Véhicules électriques et hybrides (y compris les formations relatives aux habilitations électriques et aux infrastructures de recharge pour Véhicules électrifiés),
- Confort et sécurité,
- Transmission et liaison au sol.



Pour en savoir plus : [Certifications de la maintenance VP](#)

b. LOT 2 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL (VI)

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028.

Pour ce faire, le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications, des titres et des certificats de compétence de branche du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles qui forment aux métiers de la Maintenance du Véhicule Industriel.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion-moteur,
- Electricité électronique,
- Véhicules électriques et hybrides (y compris les formations relatives aux habilitations électriques et aux infrastructures de recharge pour véhicules électrifiés si elles sont spécifiques au domaine),
- Confort et sécurité,
- Transmission et liaison au sol.



Pour en savoir plus : [Certifications de la maintenance VI](#)

c. LOT 3 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE : MOTO ET VÉLO (accord-cadre multi attributaire)

Les candidats sélectionnés devront concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Les candidats devront être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028.

Pour ce faire, le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications des titres et des certificats de compétence de branche du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles qui forment aux métiers de la maintenance de la moto et du vélo.

Par ailleurs, ils devront prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Les candidats devront également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion-moteur,

- Electricité électronique,
- Partie cycle,
- Maintenance,
- Moto électrique,
- Vélo électrique.



Pour en savoir plus :
Certifications de la maintenance moto
Certifications de la maintenance vélo

d. LOT 4 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE CARROSSERIE PEINTURE

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028.

Pour ce faire, le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications, des titres et des certificats de compétence de branche du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles qui forment aux métiers de la carrosserie-peinture.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Carrosserie-peinture,
- Electricité électronique pour les carrossiers-peintres,
- Organisation et gestion de l'activité carrosserie-peinture.

A noter : certaines formations du domaine de la maintenance VP apparaissent dans ce domaine sous les thématiques « maintenance » et « Electricité-électronique » car elles concernent des interventions de maintenance que les carrossiers-peintre doivent-être en mesure d'effectuer.



Pour en savoir plus :
Certifications de la maintenance carrosserie-peinture

e. LOT 5 - TECHNOLOGIQUE : VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES

Ce lot est spécifique à des actions de formation que l'ANFA souhaite mettre en œuvre afin d'accompagner les formateurs intervenant dans les certificats de compétences professionnelles : Mécanicien Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques (MRVAH), Technicien Expert Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques (TERVAH), Tôlier Véhicules Anciens et Historiques (TVAH) et Tôlier Expert Véhicules Anciens et Historiques (TEVAH).

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.



Pour en savoir plus :

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/mecanicien-reparateur-de-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/technicien-expert-reparateur-de-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/tolier-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/tolier-expert-vehicules-anciens-et-historiques>

f. LOT 6 - MAINTENANCE ET RECYCLAGE DES BATTERIES DES VEHICULES ELECTRIQUES

Ce lot est spécifique à des actions de formation que l'ANFA souhaite mettre en œuvre afin d'accompagner les formateurs intervenant dans les certificats de compétences professionnelles : Opérateur de maintenance de batteries de véhicules électriques (OMBVE), Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques (TDBVE), Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques (TMBVE) et Technicien expert de maintenance de batteries de véhicules électriques (TEMBVE).

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant sur ces certifications de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.



Pour en savoir plus :

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/operateur-de-maintenance-de-batteries-de-vehicules-electriques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/technicien-demonteur-de-batteries-de-vehicules-electriques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/technicien-de-maintenance-de-batteries-de-vehicules-electriques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcsa/technicien-expert-de-maintenance-de-batteries-de-vehicules-electriques>

g. LOT 7 - INTERDISCIPLINAIRE (accord-cadre multi attributaire)

Les candidats sélectionnés devront concevoir et animer des formations afin de favoriser une acculturation aux métiers des services de l'automobile des formateurs et enseignants intervenant en formation initiale et de leur permettre de monter en compétences dans des domaines transversaux (gestion de l'activité, législation, organisation de la branche, initiation aux activités, communication, prévention et sécurité, environnement, etc..). Le public visé par ce lot est assez large. L'ensemble des équipes pédagogiques intervenant sur les diplômes et certifications de la branche peuvent être concernés par ce lot notamment les formateurs/enseignants d'enseignement général.

Ils devront être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028 s'ils se positionnent sur les thématiques déjà existantes.

Par ailleurs, ils devront prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Les candidats devront également effectuer une veille afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes, les candidats pourront se positionner sur tout ou partie des thématiques :

- Organisation et gestion de l'activité
- Découverte des métiers et vulgarisation auto dont nouvelles technologies
- Prévention, Sécurité notamment risques ATEX, Santé, environnement et RSE

h. LOT 8 - SCIENTIFIQUE

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations permettant aux formateurs et enseignants de se perfectionner sur **les notions scientifiques présentes dans l'analyse des fonctions et des relations avec l'environnement des systèmes automobiles** compris dans les référentiels des diplômes auxquels ils préparent les jeunes. Les formations devront notamment s'adresser aux formateurs et enseignants de matières scientifiques afin de faire le lien entre ces matières et les pratiques professionnelles.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2028.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Les candidats devront également effectuer une veille afin d'être force de proposition.

Actuellement, les formations scientifiques sont réparties dans l'ensemble des parcours du catalogue Formation de Formateurs :

- 2 en maintenance VP :
 - FT DL : Le diagnostic et l'étude des systèmes de liaison au sol
 - FTE EA : Les énergies alternatives pour l'automobile
- 2 en maintenance Moto :
 - FTY CDM : L'étude du comportement dynamique des motocycles
 - FTY RCM : Géométrie, et méthodologie de réglage du châssis moto
- 1 en interdisciplinaire :
 - FT DM : Le diagnostic des systèmes de motorisations
- 2 en maintenance VP/Moto :
 - FT CI : Les cartographies d'injection et d'allumage d'un moteur quatre temps
 - FT DS : Le dimensionnement des systèmes de suspension

V. Exigences ANFA

Le cycle d'ingénierie et de mise en œuvre de la Formation de Formateurs ANFA est structuré de la manière suivante :

<https://prezi.com/view/bHQeZg17uN2wf5PVsNdL/>

En cas de besoin urgent de montée en compétences lié à des évolutions réglementaires, ce processus pourra être adapté afin de répondre efficacement aux besoins identifiés.

Le candidat devra respecter cette organisation, notamment concernant :

a. La production/conception

Le candidat devra être force de proposition dans les conceptions et mises à jour de formations à créer. Il devra apporter une expertise en rapport avec le lot pour lequel il présente son offre et prendre appui sur les ressources de l'ANFA (observatoire et service ingénierie des certifications, etc.). Il proposera une méthodologie de veille sur le lot visé.

Les candidats doivent veiller à ce que les actions de formation de formateurs ANFA permettent le réinvestissement et l'adaptation du contenu des actions par les bénéficiaires dans le cadre de la formation initiale auprès d'un public jeune.

Le candidat devra favoriser la conception d'actions distancielles ou hybrides dans la mesure où ces modalités sont compatibles avec les objectifs de formation identifiés. Il est souhaité que le candidat propose des méthodes pédagogiques innovantes.

L'ANFA interviendra en amont de toute production afin d'établir un cahier de charges en coopération avec le prestataire.

Dans le cadre de la conception, le candidat devra respecter le process et les outils de la F2F ANFA et produire :

- Un scénario global de la formation et un scénario pédagogique détaillé (enchaînement des modules),
- Pour chaque FAD et chaque ressource digitale, un synopsis/storyboard et un planning de production. Toutes les ressources digitales devront être accessibles à un public en situation de handicap visuel ou auditif,
- Une fiche formation,
- Pour les formations présentiels, un kit pédagogique : support formateur, support apprenant et un support pédagogique,
- Pour les formations à distance asynchrone, une FAD finale en version WEB et SCORM ou H5P, RISE (fichiers modifiables),
- Une évaluation diagnostique au début de la formation, des évaluations formatrices et une évaluation des acquis d'apprentissage,
- Différentes ressources facilitant le réinvestissement auprès des jeunes (vidéos, schémas, exercices interactifs etc...),

Des étapes d'échanges et de validations ainsi qu'un planning de production devront être systématiquement proposés lors de la conception/production.

Le candidat peut faire appel à des sous-traitants pour concevoir des supports de formation et notamment ce qui concerne la formation à distance. L'ANFA pourra proposer des sous-traitants au candidat de formation si celui-ci le souhaite.

L'ANFA validera le(s) sous-traitant(s) proposés par le candidat.

Le candidat ne pourra sous-traiter l'intégralité de son accord-cadre. Les précisions sont indiquées dans le règlement de consultation.

b. La promotion

La promotion de l'offre de formation de formateurs auprès des organismes de formation initiale et le recensement des besoins sont réalisés par l'ANFA. Les responsables territoriaux de l'ANFA sont les interlocuteurs privilégiés des établissements de formation.

Chaque année une campagne de recensement des besoins auprès des établissements est réalisée entre mai et juin pour chaque région. Elle permet aux responsables territoriaux de construire leur plan de formation pour l'année suivante.

Afin de diffuser plus largement les informations relatives aux nouvelles formations et formations actualisées, l'ANFA organise des webinaires et/ou des séminaires à destinations des responsables territoriaux et des prescripteurs de formation au sein des établissements (les inspecteurs de l'Éducation Nationale en charge des formations techniques, Les directeurs, les directeurs délégués aux formations professionnelles, les responsables pédagogiques, les personnes identifiées dans SOFIA en tant que référents F2F).

Les candidats sélectionnés devront être en mesure d'effectuer des présentations de l'offre de formation de formateurs auprès de ce public.

c. Le suivi et la remédiation

Le candidat devra respecter les modalités et utiliser les outils de suivi de productions mis à sa disposition par L'ANFA.

L'ANFA pourra demander des améliorations des conceptions à la suite d'une période de test en situation réelle. Les ajustements seront compris dans le coût de conception des formations.

Le candidat devra expliquer quelle(s) méthode(s) de remédiation des formations il propose.

Les enquêtes de satisfaction sont mises à disposition des prestataires.

d. La mise en œuvre

1. Planification

Le candidat devra procéder à la planification des stages identifiés par les responsables territoriaux et le Service Accompagnement des Etablissements et Mobilité Européenne.

Toutes les étapes de la planification se réalisent dans la plateforme SOFIA en septembre, octobre N-1 :

- Proposition de dates,
- Confirmation 60 jours au plus tard avant la date de début du stage.

2. Mise à disposition de supports et interaction avec les apprenants

Le candidat devra impérativement utiliser le LMS choisi et mis à disposition par l'ANFA, lui permettant de diffuser des contenus de formation. Cela comprend l'intégration des conceptions.

Le candidat devra assurer :

- Une assistance pédagogique
- Un suivi des apprenants
- La relance des apprenants

3. Locaux et ressources

La formation de formateurs étant organisée sur l'ensemble du territoire national, le candidat devra expliquer comment il compte rendre accessible les formations sur l'ensemble du territoire. Il devra être explicite sur la mise en œuvre des formations notamment lorsque des plateaux techniques sont nécessaires. Ces formations pourront se réaliser dans les locaux du candidat ou dans des locaux externes (organismes de formation, entreprises, ...). Le candidat devra expliquer les moyens logistiques qu'il compte utiliser pour les formations en présentiel (véhicules, maquettes, ressources, ...).

Le candidat devra donner des éléments concernant l'organisation logistique des formations dont il aura la charge et notamment concernant le déplacement du matériel sur l'ensemble du territoire. Il veillera à présenter une solution durable sur sa capacité à animer des formations dans des locaux adaptés et avec le matériel requis. Les coûts éventuels de location de locaux et/ou matériel devront être inclus dans le coût jour de formation.

4. Méthodes d'animation

Le candidat devra porter une attention particulière sur des méthodes d'animation permettant aux formateurs et enseignants de réinvestir leurs acquis d'apprentissage dans le cadre de la formation initiale.

L'ANFA souhaite que le candidat soit en mesure de varier les méthodes et outils du présentiel et du distanciel afin de dynamiser, rendre agréable ces temps de formation et maintenir l'attention des apprenants.

VI. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

L'ANFA a lancé en septembre 2025 *Copilote, la transition ingénieuse*, son programme d'action RSE. Ce programme associe un volet interne (décarbonation et QVT) et un volet externe, lié au rôle que l'ANFA joue dans la branche des services de l'automobile, en qualité d'organisme mandaté pour concevoir et déployer la politique nationale de formation. L'accompagnement de l'évolution des compétences des métiers constitue le fondement de notre mission : dans le contexte de transition énergétique actuel, les enjeux auxquels est confrontée la branche sont considérables. L'ANFA entend assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte, il est attendu de tout candidat :

- Qu'il indique, dans le cadre de sa réponse au présent marché, quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant,
- Qu'il s'engage à favoriser des modalités d'action dans une logique de réduction de l'empreinte carbone et de lutte contre le gaspillage,
- Qu'il soit en mesure de fournir le cas échéant un bilan carbone de ses activités.



Pour en savoir plus : <https://www.anfa-auto.fr/engagements-rse>

VII. Critères de sélection

L'ANFA attribuera le(les) lot(s), selon ses procédures internes, aux candidats dont l'offre aura été jugée la plus performante au regard de l'analyse multicritères.

Les critères de sélection permettront à l'ANFA d'évaluer l'adéquation entre les propositions des candidats et les besoins exprimés ci-dessus. Par ailleurs, les candidats sont invités à inclure des références appuyant leurs dossiers. Les candidats devront utiliser la trame de réponse en annexe 1. Si le candidat se positionne sur plusieurs lots, un dossier par lot devra être complété.

Chacun des critères est pondéré entre 10 et 30 points, la note totale porte sur 100 points.

1. Expérience Le candidat devra démontrer sa connaissance et sa compréhension de la branche des services de l'automobile. Il devra présenter son expertise technique et pédagogique sur le lot visé.	<u>Points</u> 20 points
2. Ressources Le candidat devra présenter son expertise et les ressources (humaines et matérielles) qu'il mobilisera, notamment concernant : - la conception d'actions de professionnalisation, - la promotion d'une offre de professionnalisation, - l'animation d'actions de professionnalisation, - le déploiement de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national, - le management et l'organisation.	20 points
3. Approche pédagogique et méthodologie Le candidat devra détailler son approche pédagogique et sa méthodologie et illustrer la déclinaison en présentant un exemple d'une conception et d'animation d'une action pour un client. Cette présentation devra prendre en compte les exigences ANFA (cf. V.a)	30 points
4. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) Le candidat devra indiquer quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant : - s'engager à favoriser des modalités d'action dans une logique de réduction de l'empreinte carbone et de lutte contre le gaspillage, - Être en mesure de fournir un bilan carbone de ses activités.	10 points
5. Proposition financière - Conception et production : l'offre devra présenter le coût d'une conception et d'une mise à jour d'une formation en prenant en compte les attentes de l'ANFA et en précisant le degré de digitalisation. Le nombre de jours de conception devra être précisé. Le nombre de jours et le prix jour devront être précisés et détaillés en fonction des profils mobilisés. - Mise en œuvre : l'offre devra présenter le coût jour pour l'intégralité du lot en détaillant ce qu'il inclut (coût formateur, location de locaux, matériel, frais de vie, ...). - Promotion : L'offre devra indiquer le coût jour de préparation et d'animation de webinaires et d'un séminaire (cf. V.b)). Le nombre de jours et le prix jour devront être précisés.	20 points

VIII. CONTRAINTES

Afin d'harmoniser l'offre de formation de formateurs, l'ANFA impose des contraintes de réalisation que chaque candidat devra respecter et prendre en compte dans sa proposition.

a. Propriété intellectuelle et obligation de confidentialité

Le candidat sélectionné dans le cadre du présent appel d'offres cédera à l'ANFA et à titre exclusif, les droits de propriété intellectuelle sur le support de formation créé, ceux-ci comprennent :

- Le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter tout ou partie du support de formation, d'y apporter toutes modifications, de mettre à jour le contenu du support de formation, de transformer, de modifier, d'intégrer tout ou partie du support de formation dans toute création nouvelle, de créer des contenus dérivés
- Le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter tout ou partie du support de formation, sans limitation de nombre le droit de représenter, de diffuser, ou de faire diffuser les créations par tous moyens et/ou supports électroniques, numériques, informatiques, auprès d'un public de formateurs ou enseignants intervenant en formation initiale.
- Le droit d'exploitation : le droit d'exploiter, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif, à titre exclusif.

Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de la prestation.

L'attributaire conservera le droit de reproduction et aura une licence de droits de représentations et d'exploitation.

Le candidat retenu déclare disposer de l'ensemble des droits patrimoniaux sur les supports créés et utilisés par ses intervenants.

L'organisme de formation s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires qui pèsent sur lui relativement au contenu et à la reproduction des documents/supports de formation transmis/utilisés (notamment les outils d'animation, les supports stagiaires et les scénarios pédagogiques ...).

En particulier, il s'engage à ce que les éventuelles reproductions de documents/supports de formation effectués dans le cadre de la présente convention ne portent pas atteinte aux droits d'auteur et ne contreviennent pas aux dispositions de la loi applicable sur la propriété littéraire et artistique.

En aucun cas, la responsabilité de l'ANFA ne pourra être engagée en cas d'utilisation sans droit par l'organisme de formation d'œuvres intellectuelles ne lui appartenant pas.

Le candidat retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

b. Calendriers de conception et de mise en œuvre

La conception étant une étape préalable à la mise en œuvre des actions de formation, la prestation globale se déroulera sur 4 ans. La première année étant consacrée à la conception des actions de formations tandis que la dernière année ne concernera que la mise en œuvre des actions de formations existantes et celles conçues sur les 3 années précédentes.

Le présent marché couvre :

- la conception des actions de formation du **1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029**
- le déploiement des actions de formation du **1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2030**

Les candidats devront également prendre en main et mettre en œuvre les formations existantes concernant leurs lots du catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA et promouvoir les actions en fonction des besoins identifiés par l'ANFA.



c. Le respect des formats de la Formation de Formateurs (trames et charte graphique)

Afin d'avoir une offre de formation de formateurs harmonisée, les candidats devront s'engager à respecter une charte que leur fournira l'ANFA pour la production des différents supports de formation.

Cette charte indiquera les éléments visuels que l'ANFA souhaite apposer (logos, couleurs, ...) ainsi que des trames permettant des formats de formations homogènes.

L'ANFA prend acte de la montée en puissance du recours à l'intelligence artificielle. Dans le cadre du présent marché, il est attendu du candidat :

- Qu'il respecte le Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA), entré en vigueur le 13 juin 2024 et notamment de ne pas utiliser de système interdit par ce règlement.
- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché s'il dispose d'une charte d'usages de l'IA et qu'il la fournisse le cas échéant.
- Qu'il signale clairement toute production réalisée, en totalité ou en partie à l'aide de l'IA qu'il s'agisse d'images, de vidéos, de contenus rédactionnels ou de tout autre support.

d. Gestion administrative (SOFIA)

La gestion administrative des formations devra se faire via l'interface commune entre l'ANFA et les candidats, notamment au travers des outils : SOFIA, LMS ANFA F2F-D

Cela concernera :

- Le process administratif de conception,
- La planification des actions de formation,
- L'inscription des apprenants,
- La convocation et information des apprenants,
- Le contrôle de l'assiduité.

e. Évaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des apprenants sera réalisée de manière dématérialisée dans les outils de l'ANFA (sphinx pour les formations présentielle, le LMS F2F-D pour les formations asynchrones)

L'ANFA en sera garante et communiquera aux candidats les résultats des évaluations pour leur permettre d'identifier les points forts et les points d'amélioration liés à leurs prestations.

L'ANFA s'engagera auprès des candidats sélectionnés sur la communication des résultats des enquêtes de satisfaction (cf. Référentiel National Qualité Qualiopi).

Les candidats proposeront des modalités de mise en place d'actions correctives en relation avec les résultats des enquêtes de satisfaction.

f. Budgets

1. Budget conception/production

L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion. Un bon de commande sera adressé au titulaire du marché pour chaque conception retenue.

L'ANFA s'engage sur les budgets **maximums** suivants :

Lots	Budget maximum annuel (2027, 2028, 2029) TTC/Net de taxes
Lot 1 – Maintenance VP	500 K€
Lot 2 – Maintenance VI	80 K€
Lot 3– Maintenance 2 roues : Moto et vélo	60 K€
Lot 4 – Carrosserie-Peinture	80 K€
Lot 5 – Véhicule Ancien et Historique	35 K€
Lot 6 – Maintenance et recyclage des batteries des VE-VH	150 k€
Lot 7– Interdisciplinaire	150 K€
Lot 8 – Scientifique	50 K€

2. Budget mise en œuvre

L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion. Un bon de commande sera adressé au titulaire du marché pour chaque animation, il sera envoyé avec la liste des inscrits au stage.

L'ANFA s'engage sur les budgets **maximums** suivants :

Lots	Budget maximum annuel (2028, 2029, 2030) TTC/Net de taxes
Lot 1 – Maintenance VP	1700 K€
Lot 2 – Maintenance VI	100 K€
Lot 3 – Maintenance 2 roues	60 K€
Lot 4 – Carrosserie-Peinture	400 K€
Lot 5 – Véhicule Ancien et Historique	50 K€
Lot 6 – Maintenance et recyclage des batteries des VE-VH	200 K€
Lot 7 – Interdisciplinaire	160 K€
Lot 8 – Scientifique	70 K€

3. Budget promotion de l'offre

L'ANFA consacrera au maximum 30 K€ TTC/Net de taxes par lot et par an à la promotion de l'offre de Formation de Formateurs auprès des publics nommés (cf. V.b).

g. Rôles

Afin que les candidats choisis soient en règle avec leurs obligations Qualiopi, il est nécessaire de définir les rôles dévolus au commanditaire et ceux dévolus aux prestataires de formation.

Le tableau ci-dessous explicite les rôles de chacun.

ETAPE	ANFA	PRESTATAIRES
Diffusion de l'offre	X	Le prestataire peut également diffuser sa communication en concertation avec l'ANFA
Recensement des besoins	X	
Planification		X
Inscription des apprenants	X	
Convocation et informations sur la formation	X	
Contrôle assiduité		X Le prestataire devra renseigner les absences et présences dans l'outil SOFIA/LMS ANFA
Satisfaction		X Le prestataire devra utiliser l'enquête sphinx ANFA
Actions correctives		X Le prestataire devra proposer un process de traitement des

		résultats et de mise en place d'actions correctives
Evaluation		X Via LMS ANFA
Attestation de présence	X L'ANFA délivre les attestations via SOFIA	
Certificat de fin de formation		X Via LMS ANFA

IX. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'acheteur et les candidats retenus, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

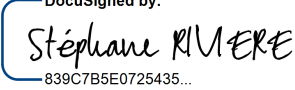
Fait à Meudon, le 7 septembre 2026

Le Président de l'ANFA,

DocuSigned by:

 2898292FF4AA411...
 Bernard GUYOT

Le Vice-Président de l'ANFA,

DocuSigned by:

 839C7B5E0725435...
 Stéphane RIVIERE

Annexes :

- Annexe 1 : Trame de réponse à utiliser obligatoirement